

INDEMNITE DE L'INSTITUTEUR - n° 1085

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- qu'il sera versé à M. WILHELM, Directeur de l'Ecole Mixte Primaire de LUDRES CENTRE, qui va assurer le fonctionnement de la classe de neige organisée du 21 Février au 18 Mars 1977, à EXCENEVEX (Haute Savoie), une indemnité de 25.00 F. par jour pour compenser les frais découlant de cette charge.

Il recevra 25.00 F. x 20 jours = 500.00 F.